

Compte rendu

Ouvrage recensé :

STEPHENSON, Sherry (dir.). *Services Trade in the Western Hemisphere : Liberalization, Integration and Reform*. Washington, D.C., Brookings Institution Press and General Secretariat of the OAS, 2000.

par Chantal Blouin

Études internationales, vol. 32, n° 4, 2001, p. 824-826.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/704361ar>

DOI: 10.7202/704361ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Services Trade in the Western Hemisphere: Liberalization, Integration and Reform.

STEPHENSON, Sherry (dir.). Washington, D.C., Brookings Institution Press and General Secretariat of the OAS, 2000.

Cet ouvrage collectif a comme objectif de comparer les traités internationaux liant les pays de l'Hémisphère dans le domaine du commerce des services. Il offre un tour d'horizon des principaux accords affectant les services: le Marché commun du Cône sud (MERCOSUR), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la Communauté andine, le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le résultat est un recueil offrant une description détaillée des accords, qui s'adresse en premier lieu aux praticiens et négociateurs d'accords commerciaux. La plupart des auteurs sont eux-mêmes impliqués dans des négociations ou sinon des analystes « qui croient à la cause du libre-échange et dans la libéralisation des marchés des services » (p. xiii).

La plupart des chapitres se limitent à une discussion technique et juridique des accords. Toutefois, certains auteurs analysent le contenu de ces accords et proposent des recommandations afin d'aboutir à une plus grande libéralisation des marchés des services. Ainsi, le chapitre de Geza Feketekuty propose des recommandations très spécifiques afin d'améliorer l'architecture de l'AGCS. À un niveau plus général, il soulève que les difficultés que rencontre l'AGCS s'expliquent par le fait qu'il est modelé de trop près sur la structure du GATT, qui

ne s'applique qu'aux biens, non aux services. Il suggère qu'à long terme, les mêmes règles commerciales multilatérales s'appliqueront au commerce des biens et des services, étant donné que la distinction entre les deux devient de moins en moins significative. Ce chapitre intéressera surtout ceux qui ont déjà une bonne connaissance de cet accord.

Le chapitre suivant de Kalypso Nicolaidis et Joel Trachtman se concentre aussi sur l'AGCS et suggère différents moyens qui permettraient aux accords commerciaux de minimiser l'impact des réglementations nationales sur le commerce international. En effet, dans le commerce des services, les barrières aux échanges prennent le plus souvent la forme de réglementations nationales telles que l'exigence que le fournisseur d'un service donné réside dans la province où il opère. Les accords commerciaux ne visent pas seulement les mesures qui discriminent entre fournisseurs domestiques et étrangers, car les mesures non discriminatoires peuvent aussi faire obstacle au commerce. Les auteurs examinent les avantages et faiblesses de deux stratégies afin de « policer » les mesures réglementaires: l'élaboration de principes généraux ou la création de règles spécifiques pour chaque secteur.

Quant à lui, Pierre Sauvé remet en cause la nécessité d'un nouvel accord multilatéral pour protéger les investissements étrangers, que ce soit dans les biens ou les services. En effet, l'absence de tels accords n'a pas empêché la croissance des investissements étrangers et de la libéralisation unilatérale dans la plupart des pays de l'Hémisphère. Cependant, il croit que

les négociations de la ZLEA sont plus prometteuses; les pays membres devraient s'engager à inclure leur régime d'investissement étranger déjà très libéralisé dans ce futur accord. Le chapitre de Sherry Stephenson fournit une analyse détaillée des faiblesses de l'article 5 de l'AGCS, qui opèrent comme une interface entre le multilatéralisme et le régionalisme dans la libéralisation du commerce des services. Cette clause fixe les conditions selon lesquelles les accords régionaux sont jugés compatibles avec les obligations de l'AGCS. Stephenson examine comment ces conditions de « couverture sectorielle substantielle » ou « d'absence de nouvelles barrières » s'appliquent à une éventuelle ZLEA. Le chapitre de Javier Prieto compare l'AGCS et les clauses sur les services de l'ALÉNA; l'auteur explique que l'approche adoptée par le Mercosur et la Communauté andine pour libéraliser tous les marchés des services dans une période de 10 ans sera vraisemblablement plus efficace que l'AGCS et l'ALÉNA pour éliminer les barrières commerciales.

Les autres chapitres de l'ouvrage d'ordre plus descriptif passent en revue les accords bilatéraux entre le Mexique et d'autres pays du continent, le protocole sur les services du MERCOSUR, les engagements des pays d'Amérique centrale, l'entente sur les services de la Communauté andine et le protocole sur les services du CARICOM. De plus, le chapitre de Smithsman passe en revue les différends commerciaux qui ont été portés devant l'OMC dans lesquels les clauses de l'AGCS ont été invoquées. Il se concentre surtout sur le différend le plus controversé entre, d'une part, l'Union européenne et d'autre part,

les États-Unis, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras et le Mexique sur l'importation, la vente et la distribution de bananes. Malheureusement, l'auteur ne prend pas de recul vis-à-vis des textes officiels de l'OMC; il offre ni une description succincte des intérêts et questions commerciales en jeu, ni une analyse de l'implication des décisions prises par les groupes spéciaux de l'OMC. Le texte suit de près les textes de l'OMC, reproduisant en bonne partie les rapports des groupes spéciaux et le rapport produit par l'OMC « État succinct des différends portés devant l'OMC ».

La principale faiblesse de cet ouvrage est sans doute son manque de perspective critique ou, à tout le moins, d'analyse plus englobante des enjeux soulevés par la libéralisation du commerce des services. Par exemple, une perspective d'économie politique qui examinerait les acteurs impliqués dans les débats, leurs intérêts et leurs stratégies permettrait de mieux comprendre le contexte dans lequel ces traités et négociations se développent. De même, une analyse des différentes critiques de libéralisation des marchés serait de mise. Au lieu de se confiner à des références aux « sensibilités politiques » de ces traités, il serait plus intéressant de voir ces analystes qui connaissent bien la mécanique de ces accords répondre directement aux questions issues des débats publics. Dans quelle mesure les disciplines sur l'adoption de nouvelles réglementations limitent la marge de manœuvre des gouvernements? Les gouvernements affirment que ces accords ne menacent en rien le caractère public des secteurs de la santé et de l'éducation; ont-ils tort?

Cette critique est probablement injuste puisque cet ouvrage ne vise pas à juger des effets de la libéralisation des échanges; les auteurs prennent pour acquis qu'une plus grande ouverture des marchés des services sera bénéfique pour tous les secteurs de l'économie. Là n'est pas leur propos. L'ouvrage se veut un manuel pour les bureaucrates chargés de libéraliser ces marchés à l'échelle continentale. Quant à eux, les chercheurs pourront l'utiliser comme outil de référence, mais non comme un point de départ pour une réflexion plus large sur l'impact de la libéralisation des services.

Chantal BLOUIN

*Chercheure, commerce et développement
L'Institut Nord-Sud, Ottawa, Canada*

ÉTUDES STRATÉGIQUES ET MILITAIRES

Power versus Prudence: Why Nations Forgo Nuclear Weapons.

PAUL, T.V. *Montréal et Kingston,
McGill-Queen's University Press,
2000, 227 p.*

L'ouvrage de T.V. Paul a l'avantage de sortir des sentiers battus de la nucléarisation des États pour s'intéresser aux raisons qui peuvent amener des pays à renoncer à l'arme nucléaire quand bien même ils ont la capacité technologique de s'en doter, voire même parfois la possèdent déjà. Pour ce faire, l'auteur, prenant en compte des facteurs comme l'existence de garanties en matière de sécurité, la récurrence des conflits propres à une région, ou le niveau d'interaction économique, développe le concept de 'réalisme prudent' (*prudential realism*)

qui s'oppose à un 'réalisme dur' qui voudrait que la sécurité nationale ne peut être assurée efficacement qu'en disposant de l'arme de destruction ultime. Le réalisme prudent perçoit les politiques en matière de sécurité des États comme mutuellement interdépendantes et certainement moins unilatérales que le réalisme dur voudrait nous faire croire. Une fois le cadre théorique posé, l'auteur entend corroborer son hypothèse en procédant à une étude de cas. Onze pays sont passés en revue avec leurs propres spécificités historiques, politiques et géostratégiques: Des pays appartenant à un système d'alliance supposé assurer leur sécurité face à un adversaire nucléaire (Allemagne, Japon, Canada, Australie, Corée du Sud), des États neutres (Suisse, Suède), des pays ne pouvant se prévaloir d'un 'parapluie nucléaire' (Brésil, Argentine, Afrique du Sud) ou encore l'Ukraine qui avait la particularité d'être la troisième puissance nucléaire au monde à l'issue du démembrement de l'Union soviétique.

Le renoncement à l'arme nucléaire ne relève pas d'une soumission angélique au régime de non-prolifération international. L'auteur observe d'ailleurs que ce dernier, dont l'aspect discriminatoire est souvent souligné, entre finalement bien peu dans le processus de décision et que l'adhésion survient une fois le renoncement à l'arme nucléaire acquis. Des États comme la Corée du Nord ou l'Irak ont d'ailleurs relativisé le caractère comminatoire du traité de non-prolifération. Le réalisme prudent découle en fait d'une longue réflexion menée dans les pays étudiés qui déboucha sur la conclusion que la